

Budget 2025-2026 en santé et services sociaux pour les organismes communautaires autonomes

Non, M. le ministre, le PSOC n'est pas un fonds d'urgence !

Gatineau, 1^{er} mai 2025 - Lors de l'étude des crédits gouvernementaux tenue le 30 avril, le ministre Carmant a publiquement affirmé qu'il se réservait une somme d'un million sur les 10 millions annoncés dans le budget de rehaussement de financement à la mission des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux pour la prochaine année. Selon ses propos, ce montant est réservé « pour des urgences, des organismes à risque de fermeture ». Le ministre reconduit ainsi une mesure de l'an dernier qui avait soulevé un tollé chez les organismes communautaires indignés par son irrespect des règles d'un programme de financement géré par son propre ministère.

Pour Daniel Cayley-Daoust, président de la Coalition des Tables Régionales d'Organismes Communautaires (CTROC), « le ministre s'octroie de l'argent de poche qu'il pourra saupoudrer selon son bon vouloir. Ce qu'il ne semble pas vouloir comprendre malgré toutes nos tentatives pour le lui rappeler, c'est que le financement à la mission globale fait partie d'un programme normé dont l'objectif est d'assurer une stabilité aux organismes quand ils répondent aux critères. C'est loin d'être un fonds d'urgence ou un budget discrétionnaire ». Mis en place au début des années 1970, le programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) encadre les exigences auxquelles doivent se soumettre les organismes communautaires autonomes une fois qu'ils ont été reconnus admissibles au financement.

C'est avec une grande froideur que la CTROC accueille cette nouvelle. « Déjà l'an dernier, nous avons fait des pieds et des mains pour tenter de convaincre le ministre Carmant de la nécessité de ne pas amputer un investissement très loin de correspondre aux besoins de rehaussement exprimés par les organismes communautaires. D'ailleurs, près de 1 600 organismes ont signé une lettre ouverte en juin dernier lui signifiant qu'il y avait des limites au manque de reconnaissance », insiste Daniel Cayley-Daoust. Selon les formulaires de demande de rehaussement de 2024-2025, le total des montants inscrits par un peu plus de 3 000 conseils d'administration d'organismes s'élevait à 830 M\$. En amputant 1 million de l'enveloppe de rehaussement prévue, le montant à répartir entre les organismes communautaires représente à peine un peu plus de 1% de leurs besoins.

La CTROC rencontrera le ministre Carmant le 26 mai prochain pour lui rappeler à nouveau sa responsabilité de respecter les règles d'attribution des fonds entourant le PSOC. Par ailleurs, le PSOC étant régionalisé, le fait de passer outre les normes entraîne des conséquences sur les ententes de répartition convenues entre les établissements et les regroupements régionaux représentant les organismes communautaires, ce dont il sera question également lors de cette rencontre.

Combien de fois la CTROC devra-t-elle insister auprès du ministre Carmant afin qu'il se conforme à ses propres règles ministérielles qui sont établies et connues ? « Nous pressons le ministre Carmant de rectifier le tir pour le meilleur intérêt des organismes communautaires autonomes financés par son ministère, et de verser l'entièreté des 10 millions supplémentaires en financement à la mission globale. Monsieur le ministre, le PSOC n'est pas un fonds d'urgence, mais il y a urgence d'agir ! », conclut Daniel Cayley-Daoust.

- 30 -

Renseignements : info@ctroc.org
Vincent Lagacé, 514-562-3349
Coordonnateur / Vie associative et administration, CTROC

À propos :

La CTROC réunit 14 Regroupements régionaux d'organismes communautaires autonomes (TROC et ROC) et représente plus de 3000 organismes au Québec. Elle a comme mission de soutenir les regroupements régionaux et leurs membres, et de promouvoir l'action communautaire autonome auprès de la population et des instances gouvernementales. La CTROC est interlocutrice privilégiée des organismes communautaires autonomes intervenant en santé et services sociaux auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux.